

Pour faire trinquer les précaires...

Category: Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 3 juin 2024

C'est à une vraie guerre sociale que se livre le Gouvernement. Les allocations chômage sont à nouveau mises en cause. Les organisations syndicales unies s'opposent à cette nouvelle attaque contre les chômeur·euses. De même, nombre d'associations caritatives ou sociales dénoncent l'appauvrissement que va entraîner la diminution des indemnités chômage.

Les mensonges du Gouvernement pour faire trinquer les précaires

Par **Étienne Adam**. Le 2 juin 2024.

Les droits des chômeurs et des chômeuses sont encore mis en cause par ce gouvernement. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, les précaires sont devenu·es la cible favorite du Gouvernement comme des précédents.

Les macronistes prétendent que les chômeur·euses coûtent cher alors même que seule une minorité est indemnisée.

Parmi celles et ceux-là, la majorité survit au-dessous du seuil de pauvreté. L'indemnisation moyenne est de 900 euros.

Quant aux précaires, certain·es travaillent – et cotisent – trop peu pour s'ouvrir des droits et leur nombre va encore augmenter.

Avec les réformes précédentes, Macron a déjà fait largement payer les chômeur·euses.

Des milliards d'économies ont été réalisées alors que l'UNEDIC n'est nullement en difficulté financière. Le Gouvernement ne

se gêne d'ailleurs pas pour la mettre à contribution. Elle a ainsi payé une partie du chômage partiel de la période covid. L'argent des cotisations va même servir à augmenter le financement de France travail.

Il va faire aujourd'hui des économies (3,6 milliards) sur l'indemnisation chômage. Mais, ce n'est pas pour sauver notre modèle social. Il s'agit de montrer à la Commission européenne et aux agences de notation qu'il sait sacrifier les plus fragiles aux lubies idéologiques libérales.

Faute d'arguments, le gouvernement ment

Cette décision sera prise par décret pour réduire le temps d'un débat public. Vite fait, bien fait ! Il espère qu'après les vacances et les JO, sa mauvaise action sera oubliée. Au moment de la mise en œuvre, en janvier, il sait que les conséquences seront individualisées. Chacune et chacun se retrouvera seul.e face à sa situation personnelle.

Pour aller vite, rien de mieux que de justifier une réforme dont beaucoup ne voient ni l'intérêt ni l'urgence sur des mensonges.

- **Premier mensonge** : il faudrait baisser l'indemnisation pour se mettre au niveau des autres États européens. Sous-entendu, la France serait un pays de cocagne pour celles et ceux qui ont été virés.es. Le niveau élevé des allocations « découragerait » les chômeurs et les chômeuses de reprendre un emploi. Macron et Attal montrent ainsi leur ignorance des classes populaires. Ils leur prêtent un calcul économique qui n'a cours que chez les étudiants d'HEC, les technocrates des ministères et Dominique Seux...

Mais si l'on accepte cette façon de raisonner, la comparaison européenne ne dit pas la même chose. Plusieurs pays ont une indemnisation supérieure : le Danemark (dont on vante l'accompagnement des chômeurs) 2 158 €, les Pays-

Bas et même l'Espagne... ont des niveaux moyens plus élevés. L'Italie et l'Allemagne ont des niveaux semblables. Le gouvernement veut-il concurrencer la Grande-Bretagne (280 € par mois) ? Sur la durée d'indemnisation, malgré les différences des systèmes, là encore la France est dans le groupe moyen en Europe.

- **Deuxième mensonge** : appauvrir les précaires les pousserait à reprendre plus vite un emploi. Aucune étude sérieuse n'a établi de lien solide entre les deux. Qu'importe ! Le Gouvernement se fonde sur son interprétation tendancieuse d'une étude provisoire sur l'impact des mesures précédentes. Cette étude note que la recherche d'emploi s'accélère à l'approche des fins d'indemnisation, mais n'en tire pas la conclusion que le gouvernement lui prête. Mais la macronie n'a rien à faire de ce que disent les économistes ou les sociologues... Même quand ce sont ses amis ou le comité scientifique de l'évaluation. Ce mépris des faits est constant : il n'y a pas eu d'études d'impact sérieuses pour les lois précédentes. voir <https://ensemble-mouvement.com/loi-chomage-circulez-ya-rien-a-voir/>

Et, malgré de multiples demandes, Macron et Attal refusent d'attendre l'évaluation des lois contre les chômeurs.

Ainsi, par parti pris idéologique, par démagogie populiste comme le dit le président de la CGC François Hommeril, ils refusent les réalités. Des victimes, il y en aura. Tout le monde le sait. Ce seront les salariées et les salariés dont une bonne partie connaîtra le chômage. Les précaires et les jeunes qui rentrent de plus en plus difficilement dans l'emploi. Les seniors, quant à eux, vont subir la double peine : recul de la retraite et chômage non indemnisé accru.

Pourquoi un tel acharnement ?

Comme ses prédécesseurs et les ministres qui se sont succédé, comme Macron l'homme du « il suffit de traverser la rue », Attal organise l'appauvrissement des personnes en difficultés, fait des économies budgétaires sur leur dos parce qu'il considère que les sans-emploi ou les sous-emplois sont un obstacle à la réussite de la start-up nation. On ne doit tenir compte que des gagnants et il n'est pas question d'augmenter leurs impôts, surtout pour financer des dépenses sociales improductives.

Ce dogme dominant : « Il ne faut pas augmenter les impôts. Il ne faut plus mettre à contribution chacun en fonction de ses capacités » conduit à sauvegarder l'enrichissement toujours croissant des actionnaires et même à le faciliter encore plus.

Cette obsession du « toujours plus pour le Capital et les actionnaires » est l'alpha et l'oméga du discours économique débité par Lemaire. C'est lui le champion de la méthode Couet : « tout va bien, tout va de mieux en mieux grâce à nous ».

Avec un tel aveuglement idéologique, le Gouvernement ne veut pas voir les conséquences économiques de cette brutale austérité qui intervient dans un contexte de très faible croissance.

La crise du capitalisme n'est pas résolue : comment croire dans ces conditions à leurs promesses d'emploi ? Promesses bien limitées dans leur ambition.

Attal promet que ce décret va créer 90 000 emplois (au moins le CNPF promettait lui un million d'emplois si satisfaction patronale sur le contrôle administratif des licenciements). Un nombre de 90 000 emplois pour 3,6 milliards (+ le coût des contrats vieux payé par l'UNEDIC) ce sont encore des cadeaux au patronat !

Mais cette politique va être néfaste. Alors qu'il faut élever

les qualifications, pourquoi restreindre les possibilités de formation en réduisant la durée d'indemnisation. Cela ne laisse pas aux personnes le temps de se redéfinir un nouveau projet professionnel.

En accentuant la précarité des jeunes, on rend encore plus difficile l'insertion dans l'emploi. Cela conduit au travail forcé pour les plus précaires, au moment où il faudrait combattre la baisse de productivité qui est déjà, pour une part, l'effet du recours accru et sans contrôle à l'apprentissage.

Une politique aussi socialement régressive, mais aussi fruit d'une incompétence gouvernementale, va passer par décret. Cela confirme le refus de tout débat démocratique. Alors que les conséquences sont graves pour toutes et tous, c'est, une fois de plus, le passage en force.

Face à cette violence sociale, à ce déni de démocratie, ENSEMBLE! appelle à soutenir les mobilisations contre ce décret scélérat (et criminel comme le dit Sophie Binet).

Nous lui opposons une exigence : « personne en dessous du seuil de pauvreté » et l'assurance d'un revenu décent et d'un droit à la formation tout au long de la vie pour toutes et tous. C'est simplement la mise en œuvre le principe constitutionnel de notre protection sociale.

Pour compléter, participez à notre réunion en visio !

Visio d'information et de débats le 6 juin de 20h à 22h

<https://us02web.zoom.us/j/85370051336?pwd=MHhGSjB2TVRyNGtzaG54eG1pcWhJZz09>

ID de réunion: 853 7005 1336

Code secret: 235621

ou

- +33 1 8699 5831 France
- +33 1 7037 2246 France
- +33 1 7037 9729 France
- +33 1 7095 0103 France
- +33 1 7095 0350 France

et

ID de réunion: 853 7005 1336

Code secret: 235621